



**+** AFFAIRES SCOLAIRES

## Le service scolaire reste à votre écoute

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, la Ville adapte l'accueil du public afin de garantir la sécurité de chacun. Le service scolaire reçoit uniquement sur rendez-vous.

Mis en ligne le 18 mars 2020

### ► Inscriptions et dérogations scolaires 2020/2021 :

Elles concernent les enfants :

- Nés en 2017,
- Qui entrent au CP,
- Nouvellement arrivés sur la commune.

**La période d'inscription scolaire est prolongée jusqu'au 29 mai 2020 inclus.**

Il en est de même pour les demandes de dérogations.

Pour les familles qui le souhaitent et qui le peuvent, il est possible de réaliser l'inscription de leur(s) enfant(s) de manière dématérialisée via l'adresse mail suivante : [espace\\_familles@livry-gargan.fr](mailto:espace_familles@livry-gargan.fr).

**À noter :** attention, si votre mail d'inscription est trop volumineux (plus de 4 méga octets), il ne pourra être reçu par la ville. Dans ce cas, merci de nous transmettre vos documents via [we transfer](#) 

Pour ce faire, il s'agit de scanner ou de photographier les documents à nous retourner :

- Les pages du livret de famille qui font état de la filiation (père, mère, enfant avec date de naissance de l'enfant),
- Les pages du carnet de santé (uniquement celles liées à la vaccination de l'enfant visibles en fin

de carnet comportant un bandeau marron),

- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 de chaque parent,
- La dernière fiche de paie de chaque parent,
- Une attestation CAF ou assurance habitation de moins de 3 mois,
- La fiche de consentement parentale, téléchargeable [ici](#)
- Pour les familles divorcées : L'extrait de jugement faisant état des modalités de garde de l'enfant,

Concernant les demandes de dérogations, il est nécessaire de nous adresser la fiche de dérogation dûment complétée, vous pouvez la télécharger [ici](#)

Les courriers d'affectation définitive seront adressés aux familles mi-juin.

### ► Informations facturation :

Le délai de règlement des factures du mois de février est repoussé au 24 avril 2020. Toutes vos réservations aux activités périscolaires seront annulées automatiquement à compter du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à la reprise de l'activité scolaire sans que vous ayez besoin de vous en occuper.

### ► Service minimum d'accueil pour les enfants des personnels soignants

[consulter le service minimum d'accueil en semaine](#)

[consulter le service minimum d'accueil pendant les vacances de printemps](#)

**Un service minimum d'accueil pour samedi et dimanche est organisé à l'échelle Départementale.**

Les établissements ouverts pour recevoir les enfants des professionnels de santé ou autres personnels mobilisés pendant la gestion de cette crise épidémique sont :

Le collège République de Bobigny concentrera l'accueil des collégiens pour le département, de 8h30 à 17h30.

Aulnay sous-bois : Ecole Fontaine desprès, 7h30 19h

Bobigny : Ecole Valbon, 7h30 18h30

Bondy : Ecole Pasteur, 8h30 18h30

Montfermeil : Ecole Jules Verne 7h 19h

Montreuil : Ecole Hessel et Zefirotte (même groupe scolaire), 7h20 18h30

Saint Denis : Ecole Joliot Curie , 8h30 18h30

Sevran : Ecole A. Crevettier, 8h30 17h30

### ► Inscriptions en séjour d'été :

Plusieurs familles ont retiré un dossier d'inscription pour nos séjours organisés cet été.

**La date de restitution de ces dossiers est repoussée au 24 avril 2020.**

► **Classes de découverte :**

Les départs en classe de découverte organisés par la ville et programmés au mois de mars sont suspendus.

Un report de ces séjours en fin d'année scolaire est envisagé.

► **Une adresse de messagerie dédiée :**

Les familles pourront joindre le service des affaires scolaires par mail en utilisant l'adresse suivante : [espace\\_familles@livry-gargan.<wbr />fr](mailto:espace_familles@livry-gargan.fr)

